

Facture réclamée après plus de deux ans

Par **GALLI**, le **29/09/2008** à **19:31**

Mon notaire me réclame des frais de géomètre pour un appartement acquis en Mai 2006.

Le notaire du vendeur "a omis" (je cite) une facture de 295 €uros, soit-disant à la charge de l'acquéreur.

A t-il le droit de me réclamer cette somme plus de deux ans après la signature de l'acte notarié ?

Dans quelle mesure puis-je lui demander d'assumer son erreur?

Merci de votre prompte réponse.